

AR PREFECTURE

005-210500237-20181002-20181002146-DE  
Regu le 08/10/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 10/10/2018 à 19:10



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2018

N° DEL 2018.10.02/146

Thème : BAUX ET  
CONVENTIONS 3

Objet : Avenant n°1 à la  
convention  
d'occupation précaire  
et révocable du  
31/07/2018 d'un  
logement au profit du  
centre hospitalier des  
Escartons de Briançon  
pour les étudiants  
haïtiens.

Convocation :

Date : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Nombre de membres  
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de  
suffrages

exprimés : 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, Le mercredi 26 septembre 2018 à 17h00, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint et conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à nouveau, en séance publique, le **mardi 2 octobre 2018** à 17h30 dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

### Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

### Étaient représentés :

DAERDEN Francine donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène ;  
JIMENEZ Claude donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à POYAU Aurélie ;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;  
RASTELLO Anne donne pouvoir à BRUNET Pascale ;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno ;  
ARMAND Émilie donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;  
DAZIN Florian donne pouvoir à GRYZKA Romain ;

### Absents excusés :

DAERDEN Francine, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR PREFECTURE

005-210500237-20181002-20181002146-DE  
Regu le 08/10/2018

Rapporteur : Renée PETELET

Vu la délibération n°112 du conseil municipal du 4 juillet 2018 ;

Vu la convention d'occupation précaire et révocable en date du 31 juillet 2018 pour la mise à disposition d'un logement de type 4 duplex d'une superficie d'environ 104 m<sup>2</sup> sis rue Évariste Chancel au profit du centre hospitalier des Escartons de Briançon (CHEB) afin de permettre l'hébergement d'étudiants haïtiens en médecine lors de stages programmés par le Rectorat de la faculté des sciences de la santé de l'université Quisqueya d'Haïti ;

Considérant que la convention précitée arrive à son terme le 15 octobre 2018 ;

Considérant que, devant le succès rencontré par cette expérience positive, la faculté des sciences de la santé de l'université Quisqueya d'Haïti, la faculté de médecine de l'université d'État d'Haïti et l'école des professions sanitaires et sociales (EPSS) d'Haïti ont fait part de leur souhait de pouvoir prolonger la période de stage jusqu'au 28 février 2019 ;

Considérant que le logement mis à disposition n'a pas vocation à être réattribué dans un proche avenir et qu'il peut donc apparaître opportun de prolonger ladite mise à disposition via la régularisation d'un avenant n°1 ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prolonger jusqu'au 28 février 2019 la convention d'occupation précaire et révocable en date du 31 juillet 2018 pour la mise à disposition du logement T4 duplex sis rue Évariste Chancel au profit du centre hospitalier des Escartons de Briançon pour l'hébergement des étudiants haïtiens en médecine ;
- D'approuver le projet d'avenant n°1 joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'avenant n°1 annexé à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

**08 OCT. 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



**CONSEIL MUNICIPAL DU 02/10/2018**  
**PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION**  
**BAUX & CONVENTIONS 3 DEL 2018.10.02/146**

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DU**  
**31/07/2018 AU PROFIT DU CENTRE**  
**HOSPITALIER DES ESCARTONS DE**  
**BRIANÇON**  
**T4 DUPLEX – RUE ÉVARISTE CHANCEL**

**ENTRE**

**La commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer le présent avenant n°1 par délibération du conseil municipal n°DEL 2018.10.02/146 du 2 octobre 2018.

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le centre hospitalier des Escartons de Briançon (CHEB)** – Établissement public de santé dont le siège est sis à BRIANÇON (05100) – 24, avenue Adrien Daurelle, immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIREN 260 500 046, représenté par son Directeur en fonction, **Monsieur Yann LE BRAS**,

**D'AUTRE PART,**

**IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

L'article 2 « *Durée* » de la convention d'occupation précaire et révocable d'un logement T4 duplex sis Rue Évariste Chancel signée en date du 31 juillet 2018 stipulant initialement une fin de convention au 15 octobre 2018 est prorogé jusqu'au 28 février 2019 inclus.

**ARTICLE 2**

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

**ARTICLE 3 – Élection de Domicile**

Pour l'exécution du présent avenant n°1 et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » – 1, Rue Aspirant Jan – 05100 Briançon ;
- **pour le CHEB** : en son siège locale sis 24 avenue Adrien Daurelle – 05100 Briançon.

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour le CHEB,  
Le Directeur,  
**Yann LE BRAS**

Pour la commune,  
Le Maire,  
**Gérard FROMM**

